



Provenance : [Bibliothèque et Archives Canada/MIKAN 2909646](#)

TASCHEREAU, ELZÉAR-ALEXANDRE, prêtre catholique, professeur, administrateur scolaire, archevêque et cardinal, né le 17 février 1820 à Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce (Sainte-Marie, Québec), fils de Jean-Thomas [Taschereau*](#) et de Marie Panet, nièce de Mgr Bernard-Claude [Panet*](#) ; décédé le 12 avril 1898 à Québec.

Elzéar-Alexandre Taschereau est l'avant-dernier des sept enfants d'une famille aisée, de tendance libérale mais très catholique. À l'automne de 1827, il suit des cours d'anglais de Joseph-Antoine [Philippon*](#) à l'école royale de Sainte-Marie. Le 1^{er} octobre 1828, il entre au petit séminaire de Québec, où il a pour maîtres les grands réformateurs que sont Jérôme [Demers*](#), Louis-Jacques [Casault*](#) et John [Holmes*](#). Il s'y révèle l'un des plus brillants élèves et accumule prix et honneurs. Sa

conduite est exemplaire et sa solide piété, surtout mariale, le fait accepter au sein de la Congrégation de la Bienheureuse-Vierge-Marie-Immaculée. Il termine ses études classique au printemps de 1836 ; en janvier, il avait annoncé à sa mère son intention d'embrasser l'état ecclésiastique.

En compagnie de deux autres diplômés du petit séminaire, Taschereau part en mai 1836 pour l'Europe via New York avec un mentor, l'abbé Holmes, chargé d'étudier les systèmes d'enseignement européens. Il visite les îles Britanniques, les Pays-Bas et la France, et quitte Paris pour Rome le 22 février 1837. À ce dernier endroit, il rencontre dom Prosper Guéranger, restaurateur de l'ordre bénédictin en France. L'un et l'autre se séduisent immédiatement et, le 8 mai, Taschereau annonce péremptoirement son intention de demeurer en Europe et de devenir bénédictin. Holmes, informé du projet, arrive à Rome ; après des explications orageuses avec Taschereau qui ne veut pas céder, il écrit finalement une lettre violente et remplie de menaces à dom Guéranger qu'il accuse de « conduite peu séante et peu conforme aux bonnes règles ». Devant cette missive « inconvenable », le bénédictin se contente d'écrire à Taschereau qu'il le dégage « entièrement et sans restriction de tout engagement d'honneur [qu'il croirait] avoir pris à [son] égard » et, sans lui donner de conseils précis, l'avertit que « le parti [qu'il lui] reste à prendre dépend de [lui] ». Malgré toute l'indépendance d'esprit qu'il aime alors afficher, Elzéar-Alexandre renonce à sa « vocation » et fait ses adieux à dom Guéranger le 7 juillet 1837, quelques semaines après avoir reçu la tonsure. Il est à Paris le 4 août ; dix jours plus tard, il s'embarque pour l'Amérique, et il atteint New York le 24 septembre.

Taschereau entre au grand séminaire de Québec à la fin de ce mois de septembre 1837. À cause de son jeune âge, il y étudie la théologie pendant cinq ans, tout en enseignant au petit séminaire en cinquième (1838–1840), en troisième (1840–1841) et en rhétorique (1841–1842). Reçu sous-diacre le 26 septembre 1841 et diacre le 10 mars 1842, il obtient une dispense – il est encore à un an et demi de l'âge canonique de 24 ans – et est ordonné prêtre par le coadjuteur, Mgr Pierre-Flavien Turgeon^{*}, dans l'église de sa paroisse natale, le 10 septembre 1842.

Le séminaire de Québec agrège Taschereau dès le 19 octobre 1842. Pendant les 12 ans qui suivent, il enseigne la philosophie intellectuelle et morale ; il adapte le cours de son maître Jérôme Demers par l'étude de certains auteurs contemporains et l'introduction du thomisme. Il donne aussi des cours de sciences (astronomie et architecture), de théologie et d'Écriture sainte. Il fait montre, dans toutes les matières, d'une science incontestable, mais aussi d'une méthode, d'une clarté et d'une autorité qui en font un pédagogue remarquable. À cause de sa connaissance de l'anglais, on l'appelle à Grosse Île en 1847 pour desservir les immigrants atteints du typhus ; il y demeure huit jours avant d'être frappé par la maladie et conduit à l'Hôpital Général de Québec où il est pendant trois semaines en danger de mort.

Tout en continuant à enseigner, Taschereau est très tôt appelé à mettre à contribution ses talents d'administrateur. En 1849, le séminaire en fait l'un des membres du conseil des directeurs et c'est à ce titre qu'il participe à la fondation de l'université Laval en 1852. Il occupe également la fonction de préfet des études de 1849 à 1854 et de directeur du petit séminaire en 1851–1852. Deux ans plus tard, Casault, alors recteur de l'université et supérieur du séminaire, l'envoie étudier deux années à Rome en prévision de la fondation de la faculté de théologie à Québec. Il en revient nanti d'un doctorat en droit canonique.

À son retour, Taschereau joue un rôle encore plus grand au séminaire et à l'université. Il enseigne désormais la théologie. Ses confrères le nomment directeur du petit séminaire de 1856 à 1859, puis directeur du grand séminaire et deuxième assistant du supérieur en 1859–1860. L'université l'invite à faire partie du jury du baccalauréat ès arts, tandis que l'archevêque de Québec le nomme vicaire général, le choisit comme membre du conseil épiscopal et l'un des examinateurs du jeune clergé. En 1859, le gouvernement le nomme au conseil de l'Instruction publique, nouvellement créé. Taschereau contribue également à la fondation d'une société littéraire au séminaire et, dans ses loisirs, écrit une histoire du séminaire de Québec, demeurée manuscrite. Lorsque Casault termine son deuxième mandat à titre de supérieur du séminaire et de recteur de l'université en 1860, on choisit tout naturellement Taschereau, son disciple et ami, pour le remplacer. Il accepte la double charge le 11 juillet ; son nouveau poste ne l'empêche cependant pas de continuer à donner quelques cours de théologie.

Taschereau peut s'appuyer sur l'expérience de Casault, qui demeure membre du conseil universitaire et devient même vice-recteur le 9 avril 1862, et avec qui il partage une même conception de l'université. Pendant ses différents mandats, Taschereau continue la même politique de formation du corps enseignant ; il envoie les futurs professeurs, prêtres ou laïques, se perfectionner en Europe et les suit de près, en leur prodiguant des conseils sur leurs études et leur vie intellectuelle. Il les avertit paternellement d'éviter le surmenage et de s'accorder des distractions. Il leur demande de se cultiver, de regarder au delà de leur spécialité et de se préparer à enseigner plus d'une matière. À son image, un professeur d'université doit être un érudit qui, « sans chercher à devenir un homme universel, fera bien d'être un peu de tout ». Taschereau fait beaucoup d'efforts pour offrir aux professeurs et aux étudiants une bibliothèque bien fournie. Il fait voter des sommes substantielles dans ce but et s'occupe lui-même de l'achat des volumes en Europe. Il est tout heureux de signaler que l'université possède en 1864 une bibliothèque de 30 000 volumes.

Pendant les six premières années de son mandat de recteur, Taschereau fait face à deux questions importantes et reliées entre elles : l'affiliation des collèges classiques à l'université Laval et le projet d'une université catholique à Montréal. Sans renier les prises de position de son prédécesseur, il rédige un autre projet d'affiliation des collèges, qui tient compte des débats soulevés en 1859 par les trois lettres de Casault à Mgr Charles-François Baillargeon*, alors administrateur de l'archidiocèse de Québec. Il décide d'aller expliquer son point de vue et de le défendre dans chacun des établissements concernés ; il prépare sa visite par l'envoi d'un mémoire à la Propagande en 1862. Il sollicite également l'appui des évêques de Trois-Rivières, de Saint-Hyacinthe et de Montréal. Au printemps de 1863, cinq des dix collèges que compte la province ont accepté le règlement relatif à l'affiliation ; il s'agit du séminaire de Québec, du collège de Trois-Rivières, du séminaire de Nicolet, du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et du petit séminaire de Sainte-Thérèse. Les cinq autres, tous de la région de Montréal, demeureront longtemps réfractaires au projet de Laval. La raison en est, du moins en partie, qu'on espère avoir bientôt une université à Montréal. Mgr Ignace Bourget* y songe sérieusement depuis 1862. Le 27 février de cette année-là, il informe Mgr Baillargeon de son projet. Mis au courant, Taschereau se charge aussitôt de la défense des intérêts de Laval. Il consulte, avec l'ancien recteur Casault, les ministres George-Étienne Cartier* et Joseph-Édouard Cauchon* et met sur le chantier un long texte sur l'établissement et l'organisation de l'université Laval, qui servira de base à un mémoire subséquent. Il écrit une lettre à Mgr Baillargeon pour lui souligner les dangers de la demande de Mgr Bourget. Il réfute avec encore plus de vigueur la lettre du 15 mars 1862, où l'évêque de Montréal expose ses motifs ; il insiste sur la nocivité d'un projet qui « n'aura d'autre effet que de ruiner l'Université Laval ». C'est bientôt l'impasse.

À la suggestion de Mgr Bourget, le débat se transporte à Rome pour être soumis au jugement du pape. L'évêque de Montréal est déjà sur les lieux. Mgr Baillargeon dirige lui-même la délégation de Québec ; Taschereau l'accompagne pour défendre les intérêts de l'université, tandis que Mgr Edward John Horan*, évêque de Kingston, est chargé de ceux du séminaire. Ils arrivent à Rome le 14 mai 1862 et rencontrent aussitôt le cardinal Alessandro Barnabo aussi opposé au projet de Montréal. Entre-temps, bien qu'indirectement prié par le pape de ne pas demander l'établissement d'une université à Montréal, Mgr Bourget avait obtenu la permission d'exposer ses raisons à la Propagande ; elles ne font pas le poids devant une décision déjà prise.

Informé de la mort de Casault, survenue le 5 mai 1862, Taschereau écourte son séjour à Rome, mais non « sans emporter le dernier mot » sur la question universitaire. Il assiste donc, le 31 mai, à une audience du cardinal Barnabo où, en compagnie des trois évêques canadiens, il entend le préfet de la Propagande réfuter « victorieusement toutes les raisons de Mgr de Montréal ». Celui-ci se soumet immédiatement. C'est la victoire pour Québec et Taschereau.

Victoire bien éphémère pour le recteur et l'université ! De retour à Québec le 18 juin, Taschereau doit combattre le vent de défaitisme qui suit la mort de Casault et il s'attache à augmenter l'intérêt pour son établissement. Même s'il obtient un demi succès dans ses démarches pour l'affiliation des collèges classiques, avec l'école de médecine et de chirurgie de Montréal, c'est l'échec complet : les conseils des facultés et celui de l'université repoussent la nouvelle demande d'affiliation de cet organisme [V. Hector Peltier*]. Bourget revient à la charge : il veut fonder une université à Montréal.

Cette nouvelle proposition, faite officiellement par Mgr Bourget le 5 février 1863, est d'abord discutée par les évêques qui, de prime abord, se montrent de moins ardents défenseurs de la position rigide de Laval. Bien plus, au cours de leur réunion des 17 et 18 octobre 1864 à Trois-Rivières, après avoir entendu les mémoires de Bourget et du séminaire de Québec, ils ordonnent, à quatre contre trois, de tenter un ultime effort de conciliation entre les deux parties. Menée par Joseph La Rocque*, évêque de Saint-Hyacinthe, en novembre 1864, cette tentative échoue. Le recteur prononce aussitôt une fin de non-recevoir et en appelle au Saint-Siège.

Taschereau part donc pour Rome le 21 novembre 1864 ; il y rejoint Mgr Bourget qui, dès son arrivée, a obtenu de la Propagande la permission de présenter sa supplique en faveur d'une université. Taschereau attend pendant quelques jours l'arrivée de Mgr Horan, de nouveau délégué par le séminaire. Il en profite pour rédiger *Remarques sur la supplique de l'évêque de Montréal présentée au pape le 19 décembre 1864*. L'arrivée de Mgr Horan en février 1865 accélère la production de mémoires et de contre-mémoires. Finalement, à son assemblée du 28 mars, la Propagande décide qu'il n'est pas nécessaire d'établir une université

à Montréal, mais suggère de trouver quelques moyens de faire disparaître les inconvénients dont se plaint Mgr Bourget. Satisfait de la décision, Taschereau recommande néanmoins à ses confrères de Québec la modération dans leurs manifestations de joie.

Taschereau et Horan quittent Rome le 5 avril. C'est à Québec que le recteur prend connaissance des nouvelles suggestions faites par Bourget, à la demande même du cardinal Barnabo. Scandalisé, parce que, dit-il, il s'agit d'une façon détournée de créer une université autonome, il adresse à la Propagande une réponse négative qui ne laisse place à aucune discussion. Rome demande alors à Mgr Bourget de se désister. Cette fois, la victoire est totale pour Laval.

Taschereau affronte des problèmes tout aussi complexes quand il troque le chapeau de recteur pour celui de supérieur du séminaire de Québec. Après l'arrivée de Jacques-Michel Stremier, prêtre lorrain venu enseigner la théologie, se forme un groupe de gaumistes qui critiquent le programme d'études qui ferait la part trop large aux classiques païens et, comme un ver rongeur, menacerait le caractère chrétien du cours classique. En face d'eux se dresse un groupe d'enseignants tout à fait allergiques aux idées de Mgr Jean-Joseph Gaume, et la zizanie s'installe aussi bien dans les classes que parmi les professeurs. Le scandale devient public à la fin de 1864, à la parution, dans *le Courrier du Canada*, d'une série d'articles qui entraînent une polémique et la réprobation du vicaire général Charles-Félix Cazeau*. Interdit de publication dans les journaux, le jeune abbé Alexis Pelletier* lance, en 1865, de façon anonyme ou signés d'un pseudonyme, des opuscules gaumistes qui font grand bruit.

De retour de son voyage à Rome, Taschereau doit mettre de l'ordre dans la communauté déchirée. Personnellement hostile à toute doctrine extrême, il prêche la modération et se contente, au départ, d'avertissements paternels mais sérieux. Ayant négligé de se conformer à ces directives, l'abbé Olivier-Désiré Vézina, professeur au séminaire, est remercié de ses services. En l'espace de quelque deux ans, tous les gaumistes quittent le séminaire, dont Stremier et Pelletier.

Enfin, une partie du séminaire est incendiée en 1865, et Taschereau doit envisager la possibilité de construire ailleurs pour donner de la place à l'université ou de simplement faire les réparations nécessaires et certains agrandissements au pensionnat de l'université. Cette dernière solution est finalement retenue.

Taschereau termine à l'été de 1866 son deuxième mandat de supérieur et de recteur. Il doit céder sa place comme l'y obligent les règlements. Il devient alors assistant et supérieur du grand séminaire, avant de reprendre les rênes du pouvoir en 1869. Mais pour un temps très court, puisque, à la suite du décès de Mgr Baillargeon, Rome le désigne comme archevêque de Québec le 24 décembre 1870.

Taschereau prend la tête de l'archidiocèse dans des conditions difficiles. Depuis la mort de Mgr Joseph-Octave Plessis* en 1825, les titulaires ont presque tous été empêchés par l'âge ou la maladie d'agir efficacement et ils ont dû s'en remettre à des coadjuteurs qui, limités dans leur juridiction, n'ont guère eu la chance de s'affirmer. Tant et si bien que le leadership de l'Église canadienne est passé aux évêques montréalais Jean-Jacques Lartigue* et Bourget.

Dans l'archidiocèse, la situation n'est pas de tout repos. Un vent de révolte souffle dans le clergé. Les condamnations les plus sévères n'ont pas empêché la publication de pamphlets gaumistes qui n'épargnent pas Mgr Baillargeon et son entourage ; plusieurs curés et vicaires approuvent les idées si habilement exposées par Alexis Pelletier qu'un secret bien gardé met à l'abri des foudres épiscopales. Surtout pendant l'absence de Mgr Baillargeon et des évêques pour le premier concile du Vatican en 1869–1870, l'esprit de division s'infiltré un peu partout, comme en font foi les graves dissensions qui secouent le personnel du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et aboutit à une révolte ouverte contre l'archevêque en 1870. Ailleurs, malgré les conseils de Mgr Baillargeon et du vicaire général Cazeau, des prêtres prennent des positions extrêmes – ultramontaines – sur des questions controversées comme l'éducation, le nouveau Code civil, le libéralisme, et s'éloignent ainsi de la modération prêchée par les autorités diocésaines. À la fin de l'année 1870, même l'orthodoxie de l'université Laval est mise en question par *le Journal des Trois-Rivières*. Bref, à la mort de Mgr Baillargeon en octobre 1870, tout le monde comprend qu'il faudra une main ferme pour ramener la paix et l'ordre dans l'archidiocèse et dans la province.

Taschereau est bien connu dans tous les milieux, aussi bien politiques, éducationnels qu'ecclésiastiques. Personne, dans le corps épiscopal, n'a mis en doute les qualités que lui attribuait Mgr Baillargeon pour le placer au premier rang de la *terna* qu'il avait envoyée à Rome : sa « haute intelligence », sa « grande pénétration d'esprit », son « jugement sain », son « grand amour pour le travail », sa « remarquable expédition dans tout ce qu'il fait », son « rare esprit d'ordre en toutes choses » ; cet homme « plein de courage, ferme et énergique », avait ajouté le prélat, « joint une foi vive, une haute piété, une scrupuleuse exactitude dans l'accomplissement de tous ses devoirs, dans l'observation des moindres règles de la discipline ecclésiastique, un zèle sincère pour la gloire de Dieu, l'honneur de l'Église et le salut des âmes, enfin une grande pureté de conscience et le mérite d'une vie sans tache et sans reproche depuis son enfance ». Ceux qui le connaissent intimement assurent que, sous son masque marmoréen, son apparence impassible et son laconisme exaspérant, se cache un être sensible, bon, franc, plein d'attention pour ses amis, charitable, simple et humble au milieu des honneurs. En revanche, ses adversaires voient déjà en lui un chef autoritaire, « très raide dans le commerce de la vie », à qui on peut reprocher parfois de manquer « de véritable énergie dans les circonstances où il fa[ut] en déployer » et de se laisser trop influencer par son entourage.

Rompant avec une coutume plus que séculaire, le nouvel archevêque ne demande pas de coadjuteur et, tant que ses forces le lui permettent, il assume seul l'administration de son vaste diocèse. Taschereau établit ce que certains de ses contemporains ont appelé le « règne de l'ordre ». Lui-même donne l'exemple d'une vie scrupuleusement réglée. Levé tous les matins à cinq heures, il passe les premiers temps de la journée en prière (oraison, messe) ; puis, après un petit déjeuner rapide et des exercices au grand air, il travaille à son bureau de huit heures à midi. Il consacre peu de temps au déjeuner, un peu plus à la récréation et à la récitation du bréviaire, avant de regagner son bureau où on le retrouve de une heure trente à six heures trente. Le soir, après le dîner, qui « dure au plus vingt minutes », il prend une heure de récréation, très souvent avec les élèves du séminaire ; à huit heures, il fait ses prières (chapelet, visite au Saint-Sacrement) et se met au lit à neuf heures. Chaque mois, il prend une journée et, chaque année, six jours pour faire les exercices de la retraite spirituelle. Il se confesse chaque semaine, au même jour et à la même heure ; chaque semaine aussi, il fait son chemin de la croix. Tous les samedis de l'année, à cinq heures précises de l'après-midi, il se rend à pied à l'église Notre-Dame-des-Victoires pour prier devant le Saint-Sacrement et la statue de la Vierge. Chaque mois de juin, il entreprend la visite d'une partie de son diocèse ; il y consacre deux mois, puis va se reposer quelques jours au manoir familial de Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce et deux semaines à la maison du séminaire à Petit-Cap. Après quoi il reprend le chemin de la ville épiscopale et de son bureau.

L'administration de Taschereau se fait sous le signe de l'efficacité. À l'augmentation continuelle de la population correspond la multiplication des paroisses et des missions : plus de 40 nouvelles pour les premières, au delà de 30 pour les secondes. Il contrôle lui-même les biens de la société de colonisation qui vient au secours des nouveaux établissements. Par esprit d'ordre et de discipline, il régularise jusque dans les moindres détails l'administration paroissiale ; il en explicite les principaux usages dans *l'Appendice au rituel* et dans *Discipline du diocèse de Québec*. Son abondante correspondance est remplie d'explications et de solutions de cas que lui soumettent son clergé et même ses collègues dans l'épiscopat. Quiconque lui écrit, même pour des questions naïves, reçoit dès le lendemain une réponse claire et précise, souvent laconique, parfois teintée d'une pointe d'humour. Il reçoit facilement et sans les obliger à faire antichambre tous ceux qui se présentent à son bureau ; cependant, il lie conversation avec difficulté – « C'est une vraie porte de prison », constate l'homme politique Hector-Louis Langevin* après une entrevue – et le visiteur a tout avantage à savoir prendre congé à temps.

L'action générale de Taschereau consiste davantage à consolider les institutions établies qu'à en créer de nouvelles. Dans le domaine de l'enseignement, si la plus grande partie de ses énergies passent à la défense du séminaire de Québec et de l'université Laval, il n'en oublie pas pour autant les autres établissements. Dès les premières semaines de son épiscopat, il visite le collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour pacifier les esprits et étudier l'ampleur

des difficultés financières [V. François Pilote*]. Le 22 avril 1871, il lance, parmi son clergé, une double souscription en faveur de cet établissement et il donne personnellement l'exemple d'une grande générosité ; renouvelée chaque année, cette quête permet d'éteindre la dette en 1878. Il contribue à la fondation de deux nouveaux collèges classiques : le séminaire de Chicoutimi qu'il érige canoniquement en août 1873 et le collège de Lévis qu'il détache du séminaire de Québec en 1879 [V. Joseph-David Déziel*]. Pour l'enseignement primaire, il aide les Frères des écoles chrétiennes déjà établis en faisant venir, dans l'archidiocèse, les Frères du Sacré-Cœur, les Clercs de Saint-Viateur, les Frères de Saint-Vincent de Paul, les Frères de la Charité et les Frères maristes. Il encourage les communautés enseignantes tout comme celles qui s'occupent d'assistance sociale. Il fait de façon minutieuse les visites canoniques et ne craint pas, dans ses rapports, d'entrer dans les détails les plus triviaux.

Au point de vue social, Taschereau suit de près les activités de la Société de colonisation du diocèse de Québec qu'il trouve essentielle. Sa perception du problème ouvrier ne se démarque pas de celle de la plupart de ses contemporains : la misère a surtout des causes morales ; la grève est un désordre qu'il faut éviter autant que possible ; le syndicalisme, venu du monde anglo-saxon, conserve une telle coloration matérialiste et franc-maçonnique qu'il condamne les Chevaliers du travail en 1885 et 1886 et, après l'intervention du cardinal James Gibbons et celle de Rome, ne lève qu'avec réticence les censures annoncées. Il encourage cependant les conférences sur la question ouvrière données à l'église de Saint-Sauveur par le père François Gohiet et leur publication en brochure. Quant aux œuvres qui contribuent à soulager la misère, il se contente de maintenir celles qui existent déjà ; le seul établissement nouveau à Québec est l'hôpital du Sacré-Cœur de Jésus ouvert en 1873 pour les vieillards et les invalides et soutenu par une loterie diocésaine.

Lui-même homme de prières et de dévotions, Taschereau encourage, mais sans les actions d'éclat de son collègue Bourget, les initiatives de piété populaire. Il lance en 1872 une grande campagne de souscription pour l'érection d'une nouvelle église à Sainte-Anne-de-Beaupré ; en 1885, c'est à ses diocésains qu'il demandera l'argent nécessaire pour l'érection du maître-autel. Il est à la tête des évêques qui demandent au pape que sainte Anne soit proclamée patronne de la province de Québec et il rédige avec eux un règlement précis pour l'organisation des pèlerinages. Devant l'augmentation rapide des pèlerins, il confie, en 1878, la paroisse et le pèlerinage aux rédemptoristes [V. Jean TIELEN]. Il donne le même appui constant aux dévotions à la Vierge, à saint Joseph, à la sainte Famille et au Sacré-Cœur, entre autres. On lui attribue une part notable dans l'extension du Tiers-Ordre régulier de Saint-François dans son archidiocèse. Mais la dévotion à la Présence réelle semble avoir sa prédilection, qui se manifeste par l'essor qu'il donne à l'exposition perpétuelle du Saint-Sacrement ou quarante heures.

Ce style de gouvernement où une fermeté tempérée par le paternalisme s'allie au respect des autres, Taschereau l'emploie aussi pour diriger l'ensemble de l'épiscopat. Dès sa nomination, il substitue aux réunions aléatoires et sporadiques des évêques des rencontres régulières et bien préparées. Il convoque ainsi ses collègues en octobre 1871 et, du 17 au 24, fait preuve d'un leadership si efficace que les évêques tiennent à faire connaître « le bonheur qu'ils ont éprouvé à se rencontrer avec leur Archevêque » et souhaitent se réunir désormais « au moins une fois l'an ». Le rythme s'établit plutôt à deux rencontres ou plus par année, qui coïncident le plus souvent, après 1875, avec les réunions biannuelles du comité catholique du conseil de l'Instruction publique dont tous les évêques de la province font partie. Si Taschereau n'hésite pas à demander à certains de ses collègues une collaboration pour la préparation des documents de travail, il ne cède à personne le suivi des décisions et il préside les rencontres avec autorité. Il perd pour un certain temps la confiance de ses suffragants qui se liguent tous contre lui en 1876 mais, avec l'aide de Rome, il reprend la direction de l'assemblée des évêques et, dans les années 1880, son assurance et son autoritarisme en froissent plus d'un. Après 1886, les règlements favorables obtenus à Rome et la dignité de cardinal ajouteront encore au prestige d'un président qui graduellement ramène l'unité au sein de l'assemblée des évêques.

Taschereau convoque aussi les trois derniers conciles provinciaux de Québec tenus en 1873, 1878 et 1886. Tout comme les précédents, ils traitent surtout de la discipline interne de l'Église de la province et du développement des structures. Après 1886, Taschereau ne trouve plus de raisons de réunir un nouveau concile provincial : les provinces ecclésiastiques de Montréal et d'Ottawa se sont détachées de Québec et les principaux problèmes sont réglés ou peuvent l'être à l'occasion des assemblées biannuelles. Il obtient donc de Rome, de trois ans en trois ans, le report de la convocation d'un nouveau concile provincial. Il repousse avec énergie, à partir de 1876–1877, les propositions faites du côté irlando-canadien pour une réunion en concile de tous les évêques du Canada. Pour lui, « les grandes questions disciplinaires ont été réglées » dans la province ecclésiastique de Québec et les autres provinces n'ont qu'à se mettre au diapason. De plus, souligne-t-il avec force, « la race franco-canadienne est entourée d'ennemis qui en diffèrent par la race, la langue et la religion » et il ne saurait être question pour elle de se perdre dans un grand tout canadien, si catholique soit-il. Il transmet sa conviction à son coadjuteur et successeur, Mgr Louis-Nazaire Bégin*, qui fait repousser jusqu'en 1909 la convocation du premier (et dernier) concile plénier canadien.

Le leadership et l'autorité de Taschereau dérangent trop d'habitudes établies pour ne pas susciter d'oppositions. Elles se manifestent surtout au début de son épiscopat. Et même avant, puisque sa nomination n'est encore qu'une rumeur quand un groupe de prêtres s'adresse à Mgr Bourget pour l'inciter à avertir Rome que Taschereau n'a pas l'appui de tout le monde comme successeur de Mgr Baillargeon ; l'évêque de Montréal ne donne pas suite à cette demande. En 1873, le même groupe – essentiellement des curés et des vicaires de la Côte-du-

Sud et de Charlevoix – dénonce à la fois son mode d'administration et son manque d'orthodoxie. Plus violente encore est la lettre du curé de Saint-Romuald, Pierre-Télesphore Sax, au préfet de la Propagande, le cardinal Alessandro Franchi, en 1876, où il fait un portrait peu flatteur de son archevêque « qui a une grande confiance en lui-même, ne se donne presque jamais la peine de consulter sur quelque sujet que ce soit » et qui, sans chapitre ni conseil, s'est entouré de prêtres jeunes et sans expérience et d'un vicaire général « complètement étranger à la théologie et au droit canon ». L'administration est non seulement mal faite, mais peu humaine : « Ayant été régent et maître de discipline toute sa vie, notre archevêque en a conservé la raideur, l'omnipotence, et quelques fois la grossièreté. Les députations sont par lui traitées comme des gamins, et avec un sans gêne révoltant. » On retrouve les mêmes accusations dans plusieurs mémoires présentés à Rome en 1876 et jusqu'en 1878 ; par après, elles se font plus rares et concernent moins l'administration que les positions de Taschereau dans les divers débats qui secouent la province jusqu'au milieu des années 1880.

Un des paradoxes de la vie de Taschereau est que cet homme, que ses familiers décrivent comme un être doux, sensible et pacifique, est, pendant plus de 15 ans, au cœur d'une multitude de querelles et de disputes et qu'il s'y révèle pugnace et même vindicatif envers certains adversaires. Lui-même en prend son parti avec un certain détachement. Loin de rechercher le combat ou de foncer à l'attaque, il compte sur le temps pour régler bien des problèmes. Toute sa stratégie s'appuie sur une analyse réaliste de la nature humaine : « Il faut prendre les hommes non pas tels qu'ils devraient être, mais tels qu'ils sont », répète-t-il à ses collègues et à ses prêtres. Mais cet attentisme passe aux yeux de plusieurs pour un manque de zèle et une concession à l'erreur, ou, en langage de l'époque, une forme de « libéralisme catholique ». C'est pourquoi il a presque toujours comme adversaires les tenants d'un ultramontanisme intransigeant qui favorisent, en plus d'une orthodoxie romaine pure, une action continuelle pour extirper le mal et faire triompher les bons principes ; leur chef est Mgr Bourget jusqu'en 1876, puis Mgr Louis-François LAFLECHE, secondé par un groupe d'évêques, de prêtres et de laïques bruyants mais minoritaires.

Immédiatement après son ordination épiscopale du 19 mars 1871, Taschereau doit plonger dans la mêlée et agir comme arbitre dans le différend qui sépare les sulpiciens et l'évêque de Montréal à propos du démembrement de la paroisse Notre-Dame à Montréal. Les sulpiciens en appellent du décret de Rome de 1865 qui favorisait l'érection de nouvelles paroisses ; ils s'élèvent contre la non-conformité du décret avec la législation civile, particulièrement à propos de la tenue des registres civils. Taschereau ne peut rester neutre dans ce débat : depuis plusieurs années, il a affronté Bourget pour son projet d'une université à Montréal et sa correspondance révèle que, comme plusieurs autres Québécois, il le tient pour mentalement affaibli et cherche à le déconsidérer auprès des instances romaines. De plus, il y a une affinité naturelle entre le séminaire de Saint-Sulpice et celui de Québec qui, depuis longtemps, se

sentent bousculés et menacés par les multiples réformes de Bourget, qui vont du costume ecclésiastique aux règles de la liturgie. Malgré son désir sincère d'objectivité, Taschereau va mener le dossier des sulpiciens pendant dix ans avec un penchant favorable pour eux. Cette attitude se manifeste dès 1871 où, même s'il est reçu triomphalement à Montréal, il échoue à réconcilier les deux parties et rédige un rapport défavorable à l'évêque. À partir de ce jour, Bourget et ses procureurs jugeront Taschereau non compétent pour traiter le problème et surtout « suspect ».

C'est également aussitôt après les fêtes de son sacre que Taschereau est plongé dans les problèmes politico-religieux. Le Programme catholique, manifeste électoral ultramontain concocté et publié à Trois-Rivières en avril 1871 [V. François-Xavier-Anselme Trudel*], est trop directement opposé à ses convictions modérées et à son désir d'éloigner le clergé des querelles politiques pour qu'il laisse seulement soupçonner qu'il l'approuve. Dès le 24 avril, il publie une circulaire laconique pour signaler que « ce programme [...] a le grave inconvénient d'avoir été formulé en dehors de toute participation de l'épiscopat » ; le même jour, il écrit à Mgr Charles La Rocque*, évêque de Saint-Hyacinthe, une lettre plus mordante qui fait le tour de la province. Il prend donc le risque – Rome l'en blâmera indirectement en 1874 – de révéler au grand jour la division qui règne au sein de l'épiscopat, puisque les évêques de Montréal et de Trois-Rivières approuvent publiquement le manifeste et que ceux de Rimouski et de Saint-Hyacinthe suivent l'archevêque. Le clivage entre intransigeants et modérés s'installe pour quelques décennies.

Au contraire des ultramontains, qu'ils appellent dérisoirement des ultramontés, Taschereau et ses partisans ne voient pas le libéralisme comme une menace et n'acceptent pas d'appliquer au parti libéral les condamnations du libéralisme catholique venues de Rome. Cette position modérée vaut à l'archevêque d'être la cible des journaux ultramontains – *le Nouveau Monde* [V. Frédéric Houde*], *le Franc-Parleur*, *le Journal des Trois-Rivières*, entre autres – surtout après qu'il eut obtenu de ses collègues de l'assemblée des évêques des directives claires pour les journalistes catholiques et de Rome un blâme sévère pour leurs exagérations. Elle lui vaut également d'être clairement désigné parmi les « puissantes oppositions » qui favoriseraient « ces compromis si communs parmi les prétendus politiques de nos jours », à l'occasion du scandaleux sermon du jésuite Antoine-Nicolas Braun* aux noces d'or sacerdotales de Mgr Bourget en 1872.

Quand surgissent les procès pour abus d'influence, Taschereau semble, pour un moment, suivre la ligne dure de Bourget et de Laflèche. Il rédige la lettre pastorale des évêques de la province ecclésiastique de Québec du 22 septembre 1875, qui est la condamnation la plus forte du libéralisme catholique encore publiée au Canada ; il s'en fait l'ardent défenseur pendant plusieurs mois. Il approuve et signe également, le 26 mars 1877, la déclaration de l'archevêque et des évêques de la province ecclésiastique de Québec, qui suit les jugements

des tribunaux sur les élections de Bonaventure et de Charlevoix auxquels sont mêlés Mgr Jean LANGEVIN et son frère Hector-Louis. Le document est une sévère mise au point faite au gouvernement canadien sur la liberté de l'Église et il demande des modifications à la loi électorale. Mais, entre-temps, influencé par son entourage, Taschereau a compris le caractère ambigu du texte de septembre 1875 et le danger qu'il mène à un affrontement avec la majorité protestante du Canada. Après avoir tenté vainement d'amener ses suffragants à préciser et à nuancer leur pensée, il publie unilatéralement, le 25 mai 1876, un mandement qui met le parti libéral sur le même pied que les conservateurs et qui invite les catholiques « sans distinction de parti » à prier et à agir pour des élections honnêtes. Tous ses suffragants sans exception reçoivent le document comme une gifle, car il leur paraît être une contestation ou une désapprobation à peine voilée de leur lettre du 22 septembre 1875 ; ils n'ont plus confiance en lui pour les défendre contre les libéraux. Aussi, quand le cardinal Franchi écrit à l'archevêque à propos des accusations « relativement à l'intervention du clergé dans les élections politiques » et lui demande « des informations exactes » et des suggestions « pour éloigner les difficultés qui se sont présentées », ils trouvent la réaction de Taschereau trop molle et ils envoient leur collègue Laflèche à Rome pour « éclairer et renseigner le St-Père sur les menées [des] libéraux et démontrer au St-Père que [les évêques font] tout le contraire de ce dont on [les] accuse ». Mgr Laflèche obtient de Pie IX un bref apostolique qui loue les évêques de prémunir le peuple contre « les astucieuses erreurs du *libéralisme* dit *catholique* », mais qui insiste davantage sur l'unité et la concorde. À cette occasion, Taschereau prend encore ses distances d'avec ses collègues. Il refuse de les réunir pour rédiger un texte de présentation commun et dithyrambique ; il promulgue lui-même le document romain avec une sobriété polie, tandis que Laflèche, Langevin, Louis-Zéphirin Moreau* et Édouard-Charles FABRE insistent sur une condamnation nouvelle des erreurs libérales.

La fronde des suffragants s'achève avec le passage, en 1877–1878, du délégué apostolique Mgr George Conroy* qui, mandaté pour imposer l'union aux évêques et le silence au clergé sur les questions politiques, fait publier une déclaration qui exonère publiquement le parti libéral – et une circulaire au clergé qui lui ordonne de suivre la voie d'une « sage réserve » et d'une « grande prudence ». C'est la victoire de la ligne modérée de Taschereau et de son analyse de la situation canadienne. Désormais, la très grande majorité de l'assemblée épiscopale et du clergé suit l'archevêque qui se sent d'attaque pour repousser les tentatives de certains irréductibles.

Taschereau prend le contre-pied des positions ultramontaines à peu près sur toutes les questions qui agitent le monde politique pendant les années 1870–1880 : le nouveau Code civil qu'il souhaite, mais dans les limites de la plus grande prudence, voir corriger et s'aligner sur le droit canonique à propos notamment du mariage et de la tenue des registres ; la question des écoles du Nouveau-Brunswick où il n'approuve pas une intervention fédérale ou des déclarations épiscopales ; les biens des jésuites qu'il voudrait récupérer pour l'université

Laval tout en empêchant la Compagnie de Jésus de les obtenir pour ses œuvres d'éducation, question qu'il voit avec beaucoup de ressentiment Honoré MERCIER traiter, par-dessus lui, directement avec Rome [V. Antoine-Nicolas Braun]. Même une question essentiellement ecclésiastique comme celle de la division du diocèse de Trois-Rivières le met aux prises avec les mêmes adversaires ultramontains. Non seulement parce que l'évêque du lieu, Mgr Laflèche, est leur chef et qu'il n'a cessé d'attaquer ses positions « libérales », mais surtout parce qu'après le *motu proprio* de Léon XIII en 1883, qui ordonne la formation du diocèse de Nicolet sur la rive sud du Saint-Laurent, un recul des instances romaines remettrait en question l'autorité pontificale et menacerait d'autres décisions, à propos de l'université Laval par exemple, ce que Taschereau ne peut accepter. C'est pourquoi il appuie et conseille les partisans du diocèse de Nicolet – nommément Calixte Marquis* et les prêtres du séminaire – et, quand la situation se corse, il n'hésite pas à se rendre à Rome pour faire pression sur la Propagande et arracher une décision finale favorable. Il se sert même de son pouvoir de métropolitain pour empêcher Laflèche de faire un voyage semblable.

Au cœur de tous ces débats et de ces démarches parfois surprenantes se trouve la question universitaire. À Benjamin PÂQUET, en 1865, Taschereau avoue en confidence : « Je suis *Séminariste* avant tout », c'est-à-dire un partisan inconditionnel du séminaire de Québec et de l'université Laval. Il le demeure toujours : quand, après 1870, fusent de partout contre les professeurs de Laval des accusations de gallicanisme, de libéralisme et d'appartenance à la franc-maçonnerie [V. Jean-Étienne Landry*] ; quand, en 1872–1874, les jésuites demandent au Parlement la faculté de concéder des grades universitaires et, partant, de créer une université à Montréal [V. Joseph Desautels*] ; quand, au début des années 1880, l'école de médecine et de chirurgie de Montréal mène une lutte sans merci contre la succursale de l'université Laval à Montréal et oblige même Laval à faire élargir les dispositions de sa charte originelle [V. Thomas-Edmond d'ODET d'Orsonnens] ; quand, une fois la victoire obtenue de haute lutte à Rome, il faut exiger de tous les diocèses de la province de Québec des moyens financiers pour aider au développement de l'établissement universitaire. À chaque occasion, Taschereau stimule, coordonne et dirige la défense au pays et à Rome. Il surveille l'élaboration des mémoires et contre-mémoires et rédige lui-même, de façon régulière, de longues lettres qui reprennent presque textuellement les grandes lignes des documents lavallois : il publie *Remarques sur le mémoire de l'évêque des Trois-Rivières sur les difficultés religieuses en Canada*. À Rome, il entretient des amitiés très utiles avec des gens qui défendent ses intérêts et le mettent au courant de toutes les manœuvres des adversaires ; il y délègue des procureurs – Mgr Pâquet et Mgr Dominique Racine* – qui ont leurs entrées partout et l'expérience de la « *combinazione* » romaine. En 1872, 1884 et 1887, il intervient personnellement à Rome auprès des cardinaux et prévient des décisions menaçantes. Au pays,

il publie dans les journaux tous les documents romains qui lui sont favorables. Il obtient de façon régulière l'appui de la majorité de ses collègues de l'épiscopat et des hommes politiques libéraux ou conservateurs modérés.

Plus que jamais, Taschereau devient la cible préférée des adversaires de l'université Laval. « C'est l'Archevêque surtout qu'il faut attaquer et dévoiler sans miséricorde, parce que c'est lui qui est la source du mal », ose écrire Luc Desilets* en 1881. Pour être plus diplomatique, le jugement de Laflèche s'en rapproche beaucoup : « la véritable cause [de la division des évêques] se trouve dans les influences diverses que subit à son insu, je pense bien, Mgr. l'Archevêque, et qui l'inclinent tantôt à marcher avec ses suffragants, et tantôt à favoriser les libéraux ». La plupart des questions soumises à Rome tournent au procès de Taschereau et à une demande d'enquête juridique, ce que les autorités de la Propagande ne prisent guère, car elles répugnent à mettre en cause la plus haute autorité catholique du pays. De plus, l'archevêque et ses partisans n'ont pas de difficulté à prouver les exagérations de leurs adversaires – journalistes surtout – et à les montrer comme de soi-disant « *catholiques* par excellence », c'est-à-dire « un certain nombre de personnes qui se croient les seuls *catholiques* de la province, qui se disent *tout le monde*, qui prennent feu à la moindre parole dite contre un prêtre de leur parti, mais qui ne se gênent nullement d'accuser l'archevêque et même la Propagande et le S. Office quand ils ne partagent pas leurs vues ».

Aussi dans la plupart des cas (l'exception la plus frappante est la solution à la question des biens des jésuites), les autorités romaines acceptent les thèses québécoises et renvoient les demandes des Montréalais ou de leurs partisans ultramontains. Le comble est atteint par l'élévation de Taschereau à la dignité de cardinal en 1886. Souhaitée depuis longtemps, demandée depuis au moins deux ans par plusieurs évêques, par François Langelier* (maire libéral de Québec), Joseph-Adolphe CHAPLEAU (adversaire déclaré des ultramontains), sir John Alexander MACDONALD (le premier ministre protestant et franc-maçon !) et lord Lansdowne [Petty-Fitzmaurice]* (le gouverneur général, qui est même prêt à faire intervenir la reine Victoria), la nomination du premier cardinal canadien est finalement arrachée grâce à l'habileté diplomatique de l'abbé Henri-Raymond Casgrain*, de ses amis Cyrille-Étienne Légaré et Charles-Octave Gagnon et de leurs connaissances romaines ; elle donne lieu à des fêtes fastueuses dignes d'un prince de l'Église. « Contrarié » par tous ces honneurs (qu'il appelle des « persécutions »), Taschereau accepte de guerre lasse de se constituer « une cour » en demandant à Rome un lot de titres ecclésiastiques : deux protonotaires apostoliques, trois prélats domestiques, deux camériers secrets, deux commandeurs de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Quant à lui, il ne change en rien son train de vie.

Malgré ce qu'en attendaient ses familiers, la promotion de Taschereau au cardinalat se révèle davantage un couronnement de carrière qu'un tremplin pour de nouvelles œuvres. Dès 1887, en faisant l'ascension du cap Tourmente, il sent les premières manifestations du déclin

de ses forces. Il est bientôt obligé de diminuer ses activités et, en 1891, de demander un coadjuteur. Son choix se porte sur l'évêque de Chicoutimi, Mgr Bégin : il obtient sa nomination à la fin de 1891, après plusieurs mois de tergiversations et de supplications. Dans un geste inouï pour quelqu'un qui a toujours voulu gouverner seul en tenant tous les fils et en surveillant chaque détail, Taschereau cède immédiatement presque tous ses pouvoirs à son collaborateur. Lui-même se réfugie de plus en plus dans le silence et la prière et fait désormais de rares apparitions publiques, à l'occasion, par exemple, de son jubilé d'or d'ordination sacerdotale en 1892 et de son jubilé d'argent à l'épiscopat en 1896. Il cède officiellement l'administration de l'archidiocèse à son coadjuteur en 1894. Sa fin, prévue depuis longtemps, survient le 12 avril 1898.

Les obsèques de Taschereau, présidées par le cardinal James Gibbons de Baltimore, attirent une foule considérable avec à sa tête un clergé nombreux et des hommes politiques venus de tous les horizons. On fait construire « expressément pour la circonstance » un corbillard grandiose, qui ne sera utilisé par la suite que dans des occasions très exceptionnelles. Mgr Michel-Thomas Labrecque, évêque de Chicoutimi, prononce l'oraison funèbre et présente le défunt comme un chef fidèle à son Dieu, à l'Église et à son pays : « Il faut remonter, M[es] F[rères], jusqu'au Vénérable Fondateur de la hiérarchie catholique en ce pays pour rencontrer sur le siège de Québec un pareil talent d'organisation, aussi fécond dans les détails, aussi tenace et aussi sûr, aussi ordonné, aussi méthodique. »

Ce sont ces mêmes qualités que plusieurs des biographes d'Elzéar-Alexandre Taschereau rappellent pour le comparer à Joseph-Octave Plessis. Mais qu'a-t-on besoin de ces références historiques pour jauger le premier cardinal canadien ? Son esprit transcendant et sa formation exceptionnelle pour l'époque l'ont propulsé aux plus hautes sphères du monde religieux et éducationnel ; il y a laissé sa marque pour longtemps. Son sens du réalisme et de la modération lui a permis de désamorcer plusieurs conflits latents entre l'Église et l'État, au moment où les forces ultramontaines se lançaient ouvertement dans la lutte politique. Selon Adolphe-Basile Routhier*, il lui aura manqué « plus de souplesse et d'attraction sympathique dans ses rapports sociaux » pour aplanir certaines difficultés et prévenir des débats virulents. Surtout, n'ayant pu prendre ses distances vis-à-vis des vues du séminaire et de l'université Laval, il endosse sans retenue leurs positions les plus irréductibles et contribue ainsi, pensent plusieurs, à retarder le développement culturel de la région montréalaise. On peut néanmoins conclure avec son successeur, Mgr Bégin, qu'il y a peu d'hommes « auquel l'Église de Québec doive une plus grande reconnaissance » et, faut-il préciser, toute la société canadienne.

NIVE VOISINE

Elzéar-Alexandre Taschereau est l'auteur de : *Discipline du diocèse de Québec* (Québec, 1879 ; 2^e éd., 1895) ; *Remarques de l'archevêque de Québec sur le mémoire de 1883 concernant la division du diocèse des Trois-Rivières et réponse de l'évêque de Trois-Rivières à ces remarques* ([Québec, 1884]) ; et « *Histoire du séminaire des missions étrangères de Québec* », *le Canada français* (Québec), 2^e sér., 20 (1932–1933) : 628–634. Ses mandements ont été publiés dans *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, [Henri Têtu et C.-O. Gagnon, édit.] (18 vol. parus, Québec, 1887-), nouv. sér., 1–4.

Un très grand nombre de dépôts d'archives contiennent une documentation pertinente sur Taschereau. À Québec, il faut consulter les AAQ, particulièrement les séries 31-16 A ; 210 A ; 26 CP ; et 33 CR. Tout aussi importantes sont les ASQ, avec, entre autres, les séries Séminaire ; Univ. ; et MSS. La plupart des archives des archevêchés et des évêchés du Canada et surtout du Québec sont d'une très grande richesse en ce qui concerne Taschereau. À Rome, on trouve une masse de documents aux Archivio della Propaganda Fide où il faut dépouiller les séries Acta ; Lettere e decreti della Sacra Congregazione e biglietti di Monsignore Segretario ; Nuova Serie ; Scritture originali riferite nelle congregazioni generali ; et Scritture riferite nef Congressi, America settentrionale.

Il n'existe pas de biographie scientifique du premier cardinal canadien ; il faut se rabattre sur des écrits plutôt anciens ou des études ponctuelles dont : Henri Têtu, *Notices biographiques : les évêques de Québec* (Québec, 1889 ; réimpr. en 4 vol., Québec et Tours, France, 1930).— Michèle Dumas-Rousseau, « l'Université de Montréal de 1852 à 1865 : tentatives de fondation (thèse de M.A., univ. Laval, 1973).— Serge Gagnon, « le Collège de Sainte-Anne au temps de l'abbé François Pilote : les conflits du personnel enseignant » (thèse de D.E.S., univ. Laval, 1968).— J.-R. Gaudin, « les Rapports entre l'Église et l'État d'après le cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau (1820–1898) » (thèse de PH.D., univ. Saint-Paul, Ottawa, 1972).— [A.-H. Gosselin], *1842–1892, jubilé sacerdotal de S.E. le cardinal E.-A. Taschereau* [...] (Québec, 1892).— Jacques Grisé, *les Conciles provinciaux de Québec et l'Église canadienne (1851–1886)* (Montréal, 1979).— [T.-E. Hamel], *le Premier Cardinal canadien ; souvenir de 1886* (Québec, 1886).— Lavallée, *Québec contre Montréal*.— Honorius Provost, « Historique de la faculté des arts de l'université Laval, 1852–1902 » (thèse de M.A., univ. Laval, 1952) ; *Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce ; histoire civile* (Québec, 1970) ; *Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce ; histoire religieuse* (Québec, 1967).— Henri Têtu, *Notice biographique, S.E. le cardinal Taschereau, archevêque de Québec* (Québec, 1891).— Voisine, *Louis-François Laflèche*.— David Gosselin, « le Cardinal Taschereau (1820–1898) », *la Semaine religieuse de Québec* (Québec), 10 (1897–1898) : 531–536.— D. C. Lyne, « Sir John A. Macdonald and the appointment of the first cardinal », *Rev. d'études canadiennes*, 2 (1967), n^o 4 : 58–69.— G.-M. Oury, « Dom Guéranger et le Cardinal Taschereau ; la vocation monastique du premier cardinal canadien », *Cahiers des Dix*, 42 (1979) : 9–24.— Henri Têtu, « les Souvenirs politiques de l'honorable Chs Langelier et le premier cardinal canadien », *la Semaine religieuse de Québec*, 21 (1908–1909) : 665–669, 681–685, 697–703.

Bibliographie générale

© 1990–2025 Université Laval/University of Toronto